



ANNEXE 2

**AU CCCT APPROUVÉ PAR LE PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ des COMMUNES GIENNOISES**

CONCERNANT LA CESSION au bénéfice de la société **XXXXXX sur la ZAC de la BOSSERIE
NORD à GIEN**

En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC de la BOSSERIE NORD à GIEN, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de ~~Surface Hors-œuvre~~
~~Nette~~-surface de plancher autorisé sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	
Adresse du terrain cédé	ZAC de la BOSSERIE NORD à GIEN
Secteur du PLUi	
Référence cadastrale	
Superficie de la parcellem ²
Surface Hors-œuvre Nette Surface de plancherm ²
Nature du programme	

Lu et approuvé

A Gien, le

Le Président de la Communauté des Communes Giennesoises

Francis Cammal,